









L'homme n'est pas fait pour construire des murs mais pour construire des ponts.

Lao-Tseu



# **Mairie Horaires d'ouverture**

Lundi 13h30 à 17h. Mardi 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h. Jeudi 8h30 à 12h et 13h à 17h.

Tél. Répondeur: 05.55.93.09.91 Fax: 05.55.93.13.06

Courriel: mairiededarnets@wanadoo.fr Site http://www.darnets.correze.net

Maire Valentin Cordero

cordero.valentin@wanadoo.fr Tél.06 86 21 64 64

Permanences de M. le maire Mercredi 14h à 19h sur rendez-vous. Samedi de 9h à 11h.

Mairie de Darnets Bulletin Municipal n°34 Décembre 2013

TARIFS COMMUNAUX		
INTERVENTION DU PERSONNEL MUNICIPAL		
Sans tracteur	25€ /H	
Avec du petit matériel	30€ /H	
Avec tracteur	40€ /H	
TRAVAUX ET INSTALLATIONS DIVERSES EAU		
Fourniture et pose du coffre pour le compteur d'eau	100 €	
Frais de raccordement au réseau d'eau. Fourniture et pose de la vannette et du compteur	100 €	

Particuliers de la commune – Repas ou manifestation	95,00 Euros
ociations dont le siège est sur la Commune – repas ou manifestation	Gratuit
sociations ou particuliers domiciliés hors de la Commune – repas ou manifestation	190,00 Euros
Informations complémentaires : n chèque de caution est demandé lors de la réservation de la salle	150,00 Euros
née supplémentaire au-delà de 48 heures et quel que soit l'utilisateur	50,00 Euros
Participation aux frais EDF – tarifs valables toute l'année	50,00 Euros
Nettoyage de la salle par un employé municipal	100 Euros
La salle ne sera considérée comme réservée qu'après réception du chèque de caution.	

Mairie de Darnets

# **DÉMOGRAPHIE**

#### **Naissances**

Julia née à Ussel le 16 juillet 2013 fille de Vanessa BRASSELET et Fabrice POUZENS domiciliés à Montplaisir. Théoden né à Tulle le 18 juillet 2013, fils de Aline DOUSSINE et Franck USCLADE domiciliés à Espagne.

Enora née à Ussel le 22 juillet 2013, fille de Sabine JOUBARD et Nicolas PANEL domiciliés à Espagne.

Maël né à Tulle le 21 novembre 2013, fils de Amandine GONZALEZ et Sébastien DEJOYE domiciliés au Bourg.

## **Mariages**

Angela RICHARD et Jean- Claude LAURENT le 06 juillet. Alexandra MERRY et Bertrand BEYNE le 17 août.

#### Décès

Le 04 avril 2013 de Mme Bontemps Yvonne à l'âge de 90 ans.

Le 07 août 2013 de Mme Combezoux Solange à Ussel. Le 06 août 2013 de M. Jouitoux Gilbert à Brive.

# **TRAVAUX**

# TRAVAUX. CE QUI A ÉTE FAIT ET CE QUI N'A PAS ÉTE FAIT

Etanchéité du bâtiment communal. 25 000 €. Réalisé. Pas de subvention possible car il s'agit d'entretien de bâtiments.

Aménagement de sanitaires et extension de la salle de classe dans le bâtiment école. Dossier de financement en cours pour réalisation en 2014. Voir cidessous.

Aménagement pour l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) à l'école. Dossier de financement en cours pour réalisation en 2014. Voir ci-dessous.

Protections sur l'Auberge pour éviter les chutes d'ardoises sur la terrasse et la chaussée. (environ 4000 €) .Le devis du couvreur a été accepté. Les travaux seront réalisés sous peu.

**Travaux sur l'Eglise**. Etanchéité de la toiture.(environ 20 000 €). En attente des études menées par la DRAC et le Conseil Général.

Couverture de la grange de la Bourre. En attente. Le Conseil Municipal étudie la possibilité de vendre le bâtiment qui doit être estimé par les Domaines. Accessibilité des bâtiments communaux. (75 000 €). Priorité est donnée aux accès les plus utilisés : Ecole et WC école. Voir ci-dessous.

Peintures extérieures de la Salle Polyvalente. (environ 20 000 €). Ce projet est repoussé d'année en année car très onéreux et pas de subvention possible car il s'agit d'entretien de bâtiments

Station d'épandage de l'assainissement collectif du lotissement du bourg qui fonctionne mal. Des interventions ont eu lieu, il nous a été conseillé d'attendre quelques mois pour voir les résultats.

**Travaux de voirie.** Voie Communale n°16 de Fontpeyre et voie communale n°6 du Sirieix.

L'Entreprise Eurovia a été retenue. Ces travaux seront inscrits dans les restes à réaliser, ils seront donc programmés pour le premier trimestre 2014.

Montant T.T.C. des travaux : 25 351,01 Euros.

Subvention CG 40% du montant H.T 8 478,60 Euros

Emprunt ou Fonds propres 16 882,41 Euros

# TRAVAUX ÉCOLE

# Aménagement pour l'accessibilité PMR à l'école.

Dans le cadre de l'aménagement des sanitaires de l'Ecole, la Commune souhaite réaménager l'accès de la Salle de Classe depuis la Route Départementale. La prise en compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite implique une remise à niveau de la cour.

Il est donc nécessaire de déposer les pavages existants, de déposer la marche actuelle au hall d'entrée, de reprendre le trottoir le long de la route, d'apporter des matériaux pour combler la différence de niveau, de remettre en place de nouveau pavage avec les marquages podotactiles nécessaires. Coût des travaux estimé à 9908.72 € HT soit 11 850.82 € TTC. Subvention possible du Conseil général à hauteur de 20% du coût hors taxe de l'opération avec un plafond de subvention de 15000 €.

Subvention possible de l'Etat (DETR) à hauteur de 20%. Les dossiers de demande de subvention sont en cours d'instruction pour réalisation en 2014.

# Aménagement de sanitaires et extension de la salle de classe dans le bâtiment école.

La commune de Darnets possède un bâtiment Mairie-Ecole datant de 1898. Des aménagements successifs ont été réalisés (aménagement de logements, réaménagement de la Mairie) mais les sanitaires de l'école n'ont jamais été convenablement réhabilités et sont toujours situés dans un petit bâtiment de type anciens préaux dans la cour de l'Ecole, manquant de confort et de facilité d'accès. Seul un WC, sous la mezzanine de l'ancienne Salle de Garderie, avait été aménagé.

La Commune a la chance de faire partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal performant avec la Commune de Soudeilles qui regroupe, aujourd'hui 32 élèves dont une vingtaine à l'Ecole de Darnets. L'école de Darnets offre aux

habitants un service de proximité indispensable. Etant entendu que le maintien de l'école est une priorité pour la commune, le projet présenté constitue une obligation pour notre commune rurale. Il semble nécessaire, urgent et impératif de faire des sanitaires dignes du XXI<sup>e</sup> siècle.

La Salle de l'ancienne garderie étant disponible à côté de l'unique Salle de Classe, nous avons pensé, en collaboration avec l'instituteur, réutiliser cet espace en deux parties :

- Une partie sanitaires .
- Une partie en extension de la salle de Classe.

Ces travaux nécessitent une réfection complète de l'ancienne garderie :

- Démolition du plancher bois.
- Création d'un plancher béton avec plancher chauffant avec isolant polyuréthane
   R =2.30 m<sup>2</sup>.KW, chape flottante et thermostat.
- Isolation performante des murs (R= 4.40m<sup>2</sup>.K/W).
- Isolation du plafond (R= 6.50 m².K/W) avec mise en œuvre d'un plafond coupe-feu (CF 1H) et faux plafond type TONGA.
- Ventilation des sanitaires et de la salle de classe sur horloge
- Création d'un WC pour personne à mobilité réduite avec réservoir 3/6L et d'un autre WC avec également un réservoir 3/6L.
- Urinoirs équipés de boutons poussoirs temporisés.
- Lavabos avec mousseur et/ou à fermeture temporisé avec débit Eco.
- Eclairage sur minuterie et détection pour les 2WC.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 58 457.75 € TTC conformément à l'estimation jointe au dossier. Durée prévisionnelle des travaux : 4 mois. Coût des travaux estimé à 48877.72 € HT soit 58457.75 € TTC. Subvention possible du Conseil général à hauteur de 40 % du coût hors taxe de l'opération avec un plafond de subvention de 11500 €.

Subvention possible de l'Etat (DETR) à hauteur de 20%.

Les dossiers de demande de subvention sont en cours d'instruction pour réalisation en 2014.

# **EN BREF**

#### **ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR**

Les nouvelles exigences en informatique liées à la dématérialisation des actes administratifs nous imposent l'achat d'un nouveau photocopieur. **Besoins:** Scanner, fax, imprimante couleur, mémoire sur disque dur, numérisation rapide de documents. Format papiers A4, A3, A6. L'ancien photocopieur a été mis à disposition de l'école.

Le choix s'est porté sur le matériel RICOH AFICIO MPC 2051 AD. Trois offres ont été examinées Offre 1 2700€ HT. Offre 2 4194.05 HT. Offre 3 4003.64 € HT.

La possibilité de location du matériel a été écartée car trop onéreuse.

Le conseil a décidé de retenir la première offre qui en plus du prix offre l'avantage de travailler avec notre fournisseur depuis déjà quelques années et qui a prouvé son efficacité en matière de maintenance sur site

La demande de subvention adressée au Conseil Général a été rejetée.

### **PANNEAU LA BOURRE**

La Municipalité a été contactée pour installer un panneau de lieudit « La Bourre ». Ce panneau a

disparu depuis déjà des années. Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Il est impossible de faire intervenir l'entreprise INEO pour chaque ampoule défectueuse. Nous attendons d'avoir plusieurs dysfonctionnements signalés pour intervention, ceci afin d'éviter les nombreuses

facturations que cela impliquerait. Cette année, pour la première fois, l'attente a été un peu longue pour certains secteurs.

# **FOUR DE LA CANTINE**

Le Conseil Municipal remercie l'Association des parents d'élèves pour le chèque de 657 € destiné à

aider au financement du four de la cantine sur un montant de1300 €.

# **CONVENTION MISSION SERVICE CIVIQUE**

La mairie de Darnets a signé une convention avec le MLAP d'Egletons, association spécialisée dans l'accompagnement scolaire. Il s'agit de proposer une mission de service civique à un jeune de 22 ans : Ludovic Sabeau. Ce jeune a passé quelques jours sur le site pour une première prise de contact. Il intervient

pour l'accompagnement périscolaire, la surveillance cantine et découvrir le fonctionnement d'une municipalité. La commune intervient à hauteur de 53 € par mois pour 24 heures hebdomadaires.

#### MANIFESTATIONS ET SUBVENTIONS

Nombre de propositions sont parvenues en mairie. Le Conseil Municipal, par souci d'équilibre budgétaire a décidé de retenir la proposition de l'association « Les lendemains qui chantent » pour le concert du groupe « Garage Rigaud » le 09 juillet, de l'association « Lez'Arts et Salamandre » pour une manifestation en octobre et celle du collectif « c'est ma tournée ». Ce choix permet d'impliquer les associations de la commune.

Subvention exceptionnelle de 1200 € à l'association AMELI « Association Musique en Limousin » qui est

intervenue sur la commune dans le cadre du festival Mille Sources et Dordogne. Concert mardi 16 juillet 2013 à l'église de Darnets et concert destiné aux jeunes de l'accueil de Loisirs Intercommunal le jeudi 18 juillet.

Subvention exceptionnelle de 750 € à l'association « Les lendemains qui chantent » » pour le concert du groupe « Garage Rigaud » le mardi 09 juillet.

Subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Les' Arts et Salamandre » pour une manifestation en octobre.

# **EAU**

# LES DIFFÉRENTS SCENARII

Une réunion s'est tenue le 29 mai en préfecture en présence de Mme le Préfet, de représentants de l'agence Adour Garonne et de représentants des communes du bassin d'Egletons : Egletons, Soudeilles, St-Yrieix-le- Déjalat, Moustiers Ventadour, Darnets.

Scénario 1. En résumé, chaque commune produit, distribue et gère son eau. Adour Garonne ne financera pas le scénario 1. Madame le Préfet précise que 7,2 millions d'euros ne seront pas investis dans du bricolage et que le scénario 1 ne se fera pas.

Scénario 2. En résumé, construction d'une réserve sur le territoire d'Egletons qui alimentera les

communes du secteur d'Egletons. Abandon des ressources communales.

Aide pour les canalisations : 60% Adour Garonne sans montant plafond + les 30% classiques du Conseil Général. Possibilité d'avance remboursable sans prêt.

La possibilité de création d'un syndicat qui gérerait le réseau est proposée.

Nous rappelons que la commune de Darnets s'est positionnée par délibération sur le scénario 1.

### PRIX EAU ET COMPTEUR EAU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide une augmentation du tarif de l'eau de 0,32 € en fixant désormais le prix du m3 à 1,39 Euros, et ce à compter du relevé d'octobre 2014 sur le rôle 2014.

Cette augmentation du tarif de l'eau étalée sur deux ans s'inscrit dans la logique du choix du scénario 1 fait par la municipalité.

L'étude menée en 2012 estimait Incidence des travaux sur le prix de l'eau à + 0.63 €/m3.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, de fixer le tarif de l'abonnement au compteur d'eau à 36 € par an (prix inchangé) et ce à compter du relevé d'octobre 2014 sur le rôle 2014.

# REDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU: COMMENT FAIRE?

Cette fiche a pour but d'aider à réduire sa consommation d'eau pour un même confort, en agissant sur les équipements.

# 1 - ACTION APRES COMPTEUR

Limitation de la pression: En règle générale la pression d'eau du réseau est de 3 bars et les équipements sanitaires sont conçus pour fonctionner à cette pression. Si celle-ci est supérieure à 3 bars il faut mettre un réducteur de pression qui se place en amont de votre distribution d'eau.

Exemple pour un robinet:

6 bars 24.5 litres /minutes 3 bars 17 litres/ minutes

Diminution du débit: environ 30%

# 2 - ACTION SUR LES WC

Premier poste de consommation d'eau d'un logement, les WC sont aussi le premier poste sur lequel nous pouvons agir. Des modèles ont été conçus avec des réservoirs 3/6 litres.

**Limitation du volume**: Exemple pour une famille de 4 personnes, pour un prix de 1,39 € le m3

WC équipé d'un	réservoir de 9 litres	79
m3/an soit	109,81€/an	
WC équipé d'un	réservoir de 6 litres	53
m3/an soit	73,67€/an	
WC équipé d'un	réservoir 3/6 litres	35
m3/an Soit	48.65€/an	

### 3 - ACTION SUR LE DEBIT

Pour réduire les quantités d'eau consommées on peut agir sur les quantités d'eau puisées.

Limitation du débit: Certains mitigeurs mécaniques sont équipés de butée de limitation de débit d'autres agissent sur la durée d'utilisation (robinet temporisé).

Réduction du débit: Ce sont des appareils que l'on positionne au nez du robinet. Ils permettent de diminuer le débit d'eau de l'appareil et de maintenir un débit constant de 6 à 8 litres / minutes au lieu de 12 litres / minutes.

Embouts - mousseurs: Comme pour le réducteur de débit ces embouts se situent au nez du bec de la robinetterie. Ils agissent sur le débit (permet de passer de 17l/mn à 12l/mn.



Doc AQUA - TECHNIQUES

Douchettes: Certaines douchettes sont équipées d'un limiteur régulateur qui adapte le débit à environ 12 litres/minutes. D'autres sont dites à turbulence. Il s'agit d'un système fractionnant les gouttes d'eau et qui leur donne une plus grande efficacité en multipliant la surface d'eau en contact avec la peau. La consommation mesurée passe de 20 l/minutes pour une douchette ordinaire à 8 l l/minutes.



Doc AQUA - TECHNIQUES

Mitigeur thermostatique: il permet de régler directement l'eau à la température souhaitée et d'économiser ainsi entre 20 et 30 % d'eau chaude tout en améliorant le confort. Il se positionne le plus souvent sur la douche ou la baignoire.

# 4 - ACTION SUR LA DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Nous pouvons agir aussi sur les consommations d'eau sanitaire par des règles simples à réaliser lors de la construction. De plus c'est une double économie sur les factures d'eau et d'énergie.

Distribution d'eau chaude sanitaire: Celle-ci doit être la plus courte possible. Il faut éviter de multiplier les points de soutirages d'eau froide précédant l'arrivée de l'eau chaude. Pour cela il faut regrouper les réseaux en étoile autour du point de production d'eau chaude sanitaire. Les canalisations sont à isoler (épaisseur: au moins 20mm).

Raccordement eau froide et eau chaude des lavevaisselle: Prévoir une double alimentation EF et EC sur les lave-vaisselle (70 à 80 % de la consommation sert à chauffer de l'eau) si la production d'eau chaude est plus économique que le coût du kWh électrique.

Economie d'eau avec un vase d'expansion: Lors de son échauffement, l'eau contenue dans un chauffeeau à accumulation se dilate. Ne pouvant être absorbé par le ballon l'excédent d'eau est tout simplement renvoyé à l'égout en passant par le groupe de sécurité. Cette évacuation intervient une seule fois par jour avec un ballon d'eau chaude électrique fonctionnent en heures creuses. Elle atteint alors 3% du volume.

Pour un appareil à énergie gaz ou fioul, la perte est supérieure, chaudière se mettant la fonctionnement dès qu'il y a une demande d'eau chaude.

Afin de diminuer ces pertes d'eau les fabricants de chauffage proposent des matériel de d'expansion adaptés à l'eau chaude sanitaire (ils utilisent une membrane de qualité alimentaire) à la place du groupe de sécurité.



# ÉCOLE

# RENTRÉE SCOLAIRE

Effectifs à Darnets : 9CE2 6 CM1 5CM2. 1 orientation en CLIS et 1 arrivée à la rentrée en

CE2. Prévision rentrée 2014 : 18 élèves

Effectifs à Soudeilles : 3 Grande section 6 CP 3

CE1. Prévision rentrée 2014 : 14 élèves.



# RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DE PARENTS D'ÉLEVES ET DES NOUVEAUX PARENTS ÉLUS

Mme PETINON et MIle VIALLE pour l'école de Darnets.

Mme Merry et Mme Bateja pour l'école de Soudeilles.

# PROJET CLASSE DE DÉCOUVERTE ÉCOLE

Le Conseil municipal, a décidé de participer au financement de la classe de neige à hauteur de 199.50 € par élève résidant à Darnets, soit 30%.

Financement : environ 665 euros par élève.

- -40% pris en charge par le conseil général.
- -30% pris en charge par les municipalités de Darnets et Soudeilles (Validé en conseil municipal)
- -30% à la charge des familles soit 199,50 euros par

élève. L'association de parents d'élèves a décidé de prendre en charge 120 euros par élève. Il reste à la charge des familles 79,50 euros par élève.

Destination: Chamonix du 06 au 15 janvier inclus.

Merci à M. Ludovic Sabeau et à Mme Mireille Gachon qui accompagneront les élèves pour le voyage aller - Ludovic Sabeau - et le voyage retour - Mireille Gachon .

# **ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

Nouvelle organisation du temps scolaire :

Calendrier scolaire : les mercredis 13 novembre et 11 juin seront travaillés toute la journée en rattrapage du lundi 2 septembre.

Les municipalités de Darnets et de Soudeilles ont voté le passage à 4 jours et demi dès la rentrée 2013 avec classe le mercredi matin.

Les horaires retenus conjointement entre les municipalités et les enseignants respectent les critères imposés par le décret sur les rythmes scolaires :

-24h d'enseignement pour tous les élèves répartis sur 9 demi-journées de classe.

-une pause méridienne de 1h30 minimum.

-5h30 maximum par jour et 3h30 maximum par demiiournée.

-36 heures d'APC (activités pédagogiques complémentaires) annualisées.

Horaires de Darnets :

Matin: 8h45-11h45. Après-midi: 13h30-15h45

Horaires de Soudeilles :

Matin: 9h-12h Après-midi: 13h30-15h45

Les horaires des transports du soir restent inchangés soit 16h30. De ce fait, la municipalité de Darnets a mis en place de 15h45 à 16h30 des activités périéducatives

# **INSCRIPTIONS**

Comme indiqué dans les textes, les inscriptions se feront désormais dans les mairies du lieu d'habitation de l'enfant à partir du mois d'avril. Les enseignants

procèderont ensuite à l'admission des nouveaux élèves. Lorsque les élèves de Soudeilles entrent à Darnets, il n'y a pas d'inscription.

### PROJET D'ÉCOLE

Le projet d'école 2013-2016 est en cours de rédaction.

Il sera présenté au prochain conseil d'école.

# **APC (ACTIVITES PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES)**

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) se dérouleront ainsi dans les 2 écoles : 2 fois 45 minutes par semaine les mardis et jeudis soirs de 15h45 à 16h30 durant 36 heures (soit 24 semaines sur 36 à définir).

Ces APC fonctionnent sur le même principe que les anciennes APE (Aide Personnalisée pour l'Elève). Elles ne sont pas obligatoires et soumises à l'accord des parents.

Les élèves non concernés par les APC sont pris en charge par Mme BAUDEMENT à Darnets et Melle VIALLE à Soudeilles.

La mairie de Darnets a fait passer dans les familles une fiche d'inscription à la période.

18 élèves sur 20 sont inscrits.

#### Quelles activités ?

3 champs:

- -aide aux élèves en difficultés.
- -mise en place d'activités en lien avec le projet d'école.
- -méthodologie.

Procédure?

Les enseignants ont informé les parents de ce dispositif à la réunion de rentrée. La procédure est la suivante : cette aide n'est pas obligatoire, l'enseignant doit recueillir un accord parental écrit valable pour une année.

Tous les accords ont été recueillis.

En début de période, les familles des enfants concernés sont informées des jours et des objectifs. Une programmation annuelle des APC a été rédigée et envoyée à l'IEN. Elle est également affichée à l'école.

# LES SOINS A L'ÉCOLE

Toute prise de médicaments est interdite à l'école sauf sur présentation d'un certificat médical et d'un mot écrit des parents autorisant l'enseignant à administrer les médicaments prescrits par le médecin. Les soins effectués à l'école se limitent à l'utilisation de produits autorisés (liste d'urgence). Tout soin effectué sur un élève est indiqué dans un cahier prévu à cet effet avec le nom de l'élève, la date, le type de blessure, le produit et le matériel utilisé

### SORTIES PRÉVUES DURANT L'ANNÉE

Sorties communes:

- -3 concerts JMF.
- -Spectacle de noël offert par la communauté de communes.
- -10 séances de piscine.

Sorties du cycle 2

- Cross (St Yrieix le Déjalat) au mois de novembre.

- Athlétisme/défi maths à Soudeilles au mois de juin. Sorties du cycle 3 :
- Cross à Egletons au mois de novembre.
- Défi maths/handball à Darnets au mois de mai.
- Visite du collège CM2.

Piste d'éducation routière à Rosiers d'Egletons.

Passage du permis piéton des CE2.

# **SORTIE ANNULÉE**

Les parents d'élèves ont manifesté leur mécontentement suite à l'annulation du projet « petit tour USEP » de la classe de cycle 2. Comme précisé à la réunion de rentrée, MIIe CHASTAGNER souhaitait la participation de tous les élèves car au-delà du séjour,

il s'agit d'un projet englobant de nombreuses activités en amont et en aval. Le projet, ne recueillant pas l'adhésion de tous les participants a par conséquent été annulé.

# PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SOUDEILLES AUX FRAIS DE TRANSPORT DES SORTIES PISCINE

Le montant des frais concernant le transport des sorties piscines au titre de l'année scolaire 2012-2013 s'élève à 945 €.

La commune de Soudeilles participe aux frais de transport à hauteur de 50% (472,50 €.)
Une convention a été passée en ce sens entre les deux communes

## CONVENTION CADRE ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

La Municipalité de Darnets a signé le jeudi 05 décembre 2013 une convention cadre relative à la mise en œuvre de l'espace numérique de travail « Iconito Plus » pour la phase pilote 2013-2014 avec le CRDP de l'académie de Limoges représenté par son directeur M. Patrick CAMILIERI , la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de La Corrèze représentée par son directeur M. Christian WILLHELM.

La présente convention a pour objet de définir les modalités partenariales relatives à la déclinaison de la stratégie académique numérique à destination de la communauté éducative du premier degré de l'école primaire de Darnets.

# Ci-dessous quelques extraits de ladite convention.

La loi confie à l'École la mission d'éduquer au numérique; et crée un service public du numérique éducatif et de l'enseignement. Il s'agit d'éduquer les élèves au numérique.

Celle-ci prévoit la généralisation des ENT pour le premier degré.

La commune de Darnets, qui a en charge l'école primaire (gestion et financement) est partie prenante dans les démarches innovantes d'éducation, de culture, de sport et de loisirs périscolaires.

Dans le cadre de la refondation de l'école, la stratégie numérique pose un engagement auprès de la communauté éducative à développer des projets favorisant l'articulation entre l'école, les familles, les institutions, le territoire et l'environnement socio-économique.

La mise en place d'un ENT fait partie du projet de développement des usages pédagogiques du numérique; cela s'inscrit dans le cadre du projet académique et du volet numérique du projet d'école. Le déploiement de l'ENT, issu d'une volonté de l'Etat, s'appuie sur un travail étroit de partenariat et de partage entre le ministère de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales.

Parmi les multiples objectifs liés à la démarche du déploiement de l'ENT, il s'agit de contribuer à :

Assurer l'égalité des chances vis-à-vis du numérique. Renforcer et opérationnaliser le volet numérique du projet d'école.

Rationaliser l'offre de services pédagogiques numériques et la faire évoluer en cohérence avec les priorités politiques des territoires et de l'Éducation nationale.

Moderniser et décloisonner le service public en offrant des services de proximité et une meilleure communication pour tous les usagers de l'école, à tout moment.

# Objectifs pédagogiques

Développer les usages du numérique et les apprentissages par le numérique.

Encourager l'innovation pédagogique.

Proposer des formes d'apprentissages renouvelées, personnaliser les parcours d'apprentissage et améliorer la différenciation. Favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

### Objectifs sociaux-éducatifs

Réduire la fracture numérique en facilitant l'accès de tous les élèves aux TICE.

Développer le sens critique de l'élève à l'égard de l'information, de la communication et des sources d'accès au savoir.

Développer par le numérique la créativité et les capacités d'expression des élèves.

Faire réfléchir l'élève sur ses pratiques de l'outil, qu'elles soient scolaires ou ludiques.

Participer à la maîtrise du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

Développer les possibilités d'échanges numérisées avec les familles en complément des modalités traditionnelles.

## Dispositions financières

Pour l'année scolaire 2013-2014, correspondant à la phase pilote, le CRDP prendra en charge la totalité du coût du déploiement de l'ENT concernant les classes de l'école susnommée.

# Jalons de la phase pilote

Les partenaires adoptent le calendrier de travail suivant :

Novembre/Décembre 2013 : Conventionnement Installation, paramétrage, choix de la charte graphique commune.

Formations et assistance de niveau 1.

Formation de formateurs, lancement de l'opération.

Novembre 2013 : formations de niveau 2 et assistance aux administrateurs.

Janvier 2013 : régulation 1.Avril 2014 : régulation 2. Fin mai 2014 : évaluation de l'opération. Mi-juin 2014 : présentation du projet 2014-2015.

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, le déploiement en phase pilote, pour l'école de Darnets, permettra de mieux appréhender la solution ENT mise à disposition et de préparer un déploiement plus large et d'envisager des conditions d'hébergement autres que celles proposées pour cette année scolaire.

### **CONVENTION GARDERIE MUNICIPALE**

La commune de Soudeilles ne dispose pas de service de garderie le matin avant la rentrée à l'école.

La commune de Darnets dispose de ce service et accueille les enfants de 7h 30 à 8h45 les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis en période scolaire.

Il apparaît que des parents de Soudeilles dont les enfants sont scolarisés à Soudeilles déposent leur(s) enfant(s) à la garderie de Darnets pour retour à Soudeilles par la navette scolaire.

Une proposition de convention a été proposée à la Municipalité de Soudeilles pour clarifier la situation .La garderie communale de Darnets deviendrait garderie

intercommunale Darnets-Soudeilles.

Les enfants des deux communes seraient accueillis dans les locaux mis à disposition par la commune de Darnets

Le temps de travail du personnel serait organisé conjointement par la commune de SOUDEILLES et la commune de DARNETS de la façon suivante : de 7h30 à 8h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis en période scolaire.

La commune de Soudeilles participerait au financement par paiement à la commune de Darnets de 50% du temps d'ouverture de la garderie soit 50% du salaire du personnel mis à disposition.

# **CANTINE**

### **TARIFS**

Le tarif du transport était de 22 Euros par jour pour la précédente année scolaire.

Les Ambulances SAINT PATRICK ont décidé d'augmenter leurs tarifs pour la rentrée scolaire 2013, soit 23,50 € par jour Egletons- Darnets – Soudeilles et 20 € Egletons-Darnets retour Egletons le mercredi. Tarifs acceptés par le Conseil Municipal. La Mairie de Darnets règle ces transports chaque mois, ces frais sont ensuite partagés entre les deux communes en fin d'année par convention établie entre

les deux communes.

Les repas sont facturés 3.45 € par avec le Lycée Pierre Caraminot d'Egletons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de ne pas augmenter le prix des repas pour les familles soit 2,75 €, le prix du repas adulte reste aussi inchangé à 4 €.

# FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE ANNÉE 2013-2014

Un « règlement intérieur » a été élaboré pour responsabiliser les usagers et permettre un meilleur fonctionnement du service cantine.

Les enfants accueillis à la cantine municipale de DARNETS les jours d'école Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 11h45 à 13h20 doivent commander leur repas chaque matin auprès de l'enseignant(e).

Les repas facturés sont les repas commandés.

Les repas sont achetés au lycée Pierre CARAMINOT et acheminés par containers aux normes européennes par la société « Ambulances Saint Patrick ».

Les parents participent au coût du repas, la collectivité prenant à sa charge le complément ainsi que les frais de fonctionnement.

Pour assurer dans les meilleures conditions ce service, les enfants sont encadrés par deux adultes.

Sept règles de base ont été proposées par les enfants et validées par le conseil municipal :

- 1) Je rentre calmement dans la cantine.
- 2) Je me lave les mains.
- 3) Je mange avec mes couverts (sauf le pain, les frites, les cuisses de poulet ...).
- 4) Je parle sans crier.
- 5) Je lève la main pour demander le silence.
- Je profite de ce moment du repas pour découvrir de nouveaux goûts.
- 7) Je respecte les adultes, mes camarades et le matériel.

Le règlement intérieur prévoit une exclusion de l'enfant s'il ne respecte pas les règles de vie en collectivité.

Les enfants peuvent apporter une serviette de table chaque lundi (elle sera ramenée à la maison le vendredi).

# **PÉRI-EDUCATIF**

# BILAN TEMPS PÉRI- EDUCATIF ÉCOLE DE DARNETS TRIMESTRE 1 (septembre, octobre , novembre 2013)

# Bilan réalisé par Isabelle BAUDEMENT animatrice temps péri - éducatif à Darnets.

Horaire d'intervention : de 15h45 à16h30. <u>Jours d'interventions</u> : lundi, mardi, jeudi et vendredi. <u>Partenariat</u> : Sylvain Decros, maître d'école de Darnets. <u>Nature des interventions</u> : artistiques, expérience, jeux collectifs... Nombre d'enfants concernés : 18.

**OBJECTIFS** 

Mettre en place un projet en concertation avec les enfants autour de ce temps péri éducatif.

Proposer, sensibiliser les enfants à des activités diversifiées tout au long de l'année (art, science, sport, jeux coopératifs, participation à des événements culturels et scientifiques, activités autour de l'environnement (humain, bâti, et naturel ...).

Favoriser la mise en place de projets enfants.

Travailler en partenariat avec le maître, et proposer des activités ludiques en liens avec son programme.

(ex : les volcans).

# **RÉALISATIONS**

**Septembre 2013** Concertation auprès des enfants autour du temps péri-éducatif. Souhaits des enfants, et propositions d'animations (adultes, enfants).

Jeux de logiques, réflexes, rapidité.

Une semaine consacrée aux jeux coopératifs Une semaine consacrée à l'environnement et à l'art autour de la serbe de Darnets que nous avons nettoyée, où nous avons prélevé et observé les animaux qui y vivent et réalisé des aquarelles.

Jeu autour de l'histoire (frise ludique).

Jeux coopératifs

Jeux d'expression verbale et non verbale.

#### Octobre 2013

Les enfants ont travaillé en classe la croûte terrestre, les volcans...).

Sortie champignons pour mieux les connaître.
Réalisation de deux maquettes de volcans.
Réalisation de deux grandes maquettes à l'aide de grillages et papier mâchés et les animer de personnages, d'animaux de végétation.

### Novembre 2013

Visualisation de 2 reportages de Télé Millevaches Participation à un concours artistique proposé par le centre d'art contemporain de Meymac À la demande d'enfants :

Réalisation d'une maquette mobile du système solaire que les enfants ramèneront chez eux. les maquettes du système solaire seront finies la dernière semaine de novembre.

Reportage

expo

photo.

#### **QUELQUES PISTES POUR LA SUITE**

Atelier

chant.

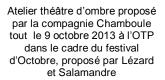
Dans les semaines et mois à venir sont en projet : Participation des enfants à l'édition 2014 des Printemps de Haute Corrèze dont le thème cette année est « le Japon » avec la réalisation d'un atelier Haïku, la découverte d'album jeunesse, la fabrication de traditionnels japonais, atelier origami, et un théâtre d'ombre.

Il serait intéressant de suivre l'actualité régionale, nationale, voire internationale des festivals et événement culturels et sociétaux et participer chaque année à un ou deux événements (ex:journée droit de l'enfant, printemps des poètes etc...) Maintenir les jeux coopératifs et collectifs (Jeux à réaliser en extérieur dès que la météo le permet). Ateliers artistiques (graphique). Atelier vidéo réalisation et montage.

Un jeu de quiz est en cours de construction. Ce jeu très ludique permettra aux enfants de jouer en équipe et de répondre à des questions qu'ils auront vu en classe. Il est essentiel de travailler avec l'enseignant pour ce projet. Travailler un projet autour du site de « Las Vergnas » zone humide du village de Darnets, protégée et en cours de valorisation où les enfants pourraient réaliser un parcours sonore en direction des visiteurs pour leur apporter des renseignements utiles sur cette zone (faune, flore et intérêt de préserver les zones humides) Et à la demande des enfants : continuer les activités de constructions et expérimentations, avoir des temps d'écoute musicale, pouvoir avoir des temps de jeux ensemble. Cette demande est forte et sera respectée

#### Quelques moments culturels et artistiques et festifs à Darnets et la Communauté de Communes de Ventadour fin 2013









Journée cidre à l'accueil de loisirs de Darnets pendant les vacances de Toussaint. Les enfants et l'équipe d'animation remercient très chaleureusement Philippe et Michel pour leur aide, Victor Ceccini pour son intervention auprès des enfants toute la journée, pour la réalisation de jus de pomme. Nous remercions aussi Dominique Serandon et sa maman pour l'agréable moment musical en fin de journée, et aussi toutes les personnes qui nous ont laissé ramasser des pommes chez eux, Annie, Marie Christine,

Sylvie, Annette ...



# Darnets le 25 octobre 2013

Spectacle présenté par la troupe d'acteurs juniors dans le cadre de l'atelier clown 2013 , devant plus de 80 spectateurs venus de tous les Accueils Collectifs de la Communauté de Communes de Ventadour.



Concours de dessin proposé par le centre d'art contemporain de Meymac. Les œuvres de tous les enfants corréziens seront exposées jusqu'au 12 janvier 2013 en même temps que le calendrier de l'avent et les œuvres de l'artiste « Kasper Martin » expo à voir absolument !!!



Réalisation de deux maquettes de volcans en papier mâché et peinture.



# Géraud Bastard La forge « du rock du vrai !!!, des textes !

Concert le 12 octobre 2013 à Darnets dans le cadre du festival d'octobre, proposé par l'association Lezart' et Salamandre. Au menu de ce festival, atelier théâtre d'ombre et spectacle à l'OTP de Lapleau proposé par la compagnie Chamboule tout Théâtre, et présentation du célèbre conte « La mouette et le chat ». Moment magique pour tous les enfants présents. Suivi le 12 octobre par un concert à Darnets, réunissant de nombreux groupes, la Batoucada « Sambascour », suivi d'un repas tartine et de 4 groupes « Political Madness », « Géraud Bastard La forge », « Bred Iries »,



Réalisation d'un mobile « système solaire, que chaque enfant a ramené chez lui à l'issue des ateliers.

### PEDT (PROJET EDUCATIF TERRITORIAL)

Un groupe de communes qui a appliqué la réforme à la rentrée 2013 s'est formé pour réfléchir à la mise en place d'un PEDT commun à la rentrée 2014: Rosiers d'Egletons, Darnets, Moustier Ventadour, Soudeilles, Montaignac Saint Hippolyte. Une réunion s'est tenue le 22 octobre 2013.

# Participants:

Conseil Général. Fédération de l'Action Laïque. Ligue de l'Enseignement. Représentants des communes de Rosiers d'Egletons, Darnets, Moustier Ventadour, Soudeilles, Montaignac Saint Hippolyte.

L'offre de service aux communes a été validée par le Conseil Général pour accompagner les élus dans l'élaboration du « PEDT» de leurs écoles.

La mission du Conseil Général consiste en un apport logistique et d'ingénierie, en lien avec la Ligue de l'Enseignement.

Méthodologie qui sera mise en œuvre :

Diagnostic du territoire (recensement des ressources et des moyens locaux)
 Recherche des ressources mobilisables du territoire (FAL, Sport nature, Associations diverses, bénévoles, artisanat.
 Proposition d'organisation dans une approche mutualisée et dans un souci d'équité vis-à-vis des enfants)

- Rencontre avec les Maires pour recenser les attentes et les besoins : thèmes et priorités dominantes à définir (par exemple : développement durable, musique, théâtre, activités sportives, initiations diverses : langue étrangère, citoyenneté, astronomie

Analyse de l'organisation actuelle des écoles : temps d'enseignement, horaires, temps de loisir, animations en cours ...

La mission est d'arriver à un plan d'animation spécifique à chaque école dans un souci de mutualisation des moyens et, à terme de formaliser le « PEDT » de chaque école.

Mme PAPON et M. Régis COMBES du Conseil Général ont été reçu en Mairie de Darnets le mardi 03 décembre 2013 afin d'établir un diagnostic pour notre commune.

Le projet définitif devra être formalisé conformément au cahier des charges de la CAF pour pouvoir prétendre aux financements (54 € par élèves). Cette Aide Spécifique Rythmes Educatifs est versée par la CAF aux gestionnaires des Accueils de Loisirs déclarés à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et qui organisent les activités périscolaires sur les trois heures libérées par la réforme.

Darnets
Bulletin Municipal n° 34
Décembre 2013
Edité par la Mairie 19300 Darnets
Directeur de la publication :
Valentin Cordero
IPNS
ISSN: Demande en cours

# ÉGLISE

# **ÉGLISE. INFORMATION.**

Le mercredi 17 Juillet 2013 la commune a reçu la visite de M. l'Architecte des bâtiments de France accompagné d'une personne de la DRAC.

Un compte rendu de la réunion devait nous être envoyé courant septembre :

Croix sous l'Oratoire à restaurer. Travaux de toiture et consolidation de la charpente de l'église.

Système d'alarme à revoir.

Nous avons a demandé leur appui pour montage des dossiers, coûts, subventions, devis .

Le jeudi 5 août et le mardi 15 octobre en présence d'habitants de la commune le maire a reçu la visite de Mme Catherine COMBROUZE, Conservateur des Objets d'Art du Conseil Général de la Corrèze. Il

apparaît que des objets ont été déplacés où ne sont plus dans l'église.

Le meuble sécurisé a été ouvert et des objets y ont été placés. Suite à l'ouverture du meuble et la présence dans le meuble d'objets de matériaux différents la croix reliquaire se couvre de champignons et doit être restaurée.

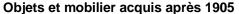
Mme le Conservateur des Objets d'Art du Conseil Général de la Corrèze se propose d'intervenir pour une journée « entretien et nettoyage » des objets pour sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques en ce domaine (gestes à faire, produits à éviter).

Mme le Conservateur des Objets d'Art du Conseil Général de la Corrèze fera parvenir à la mairie un dossier complet sur les actions à entreprendre et les sommes à investir pour la restauration de la croix reliquaire

# PATRIMOINE CULTUEL : LES OBJETS MOBILIERS D'UNE ÉGLISE

La loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat a consacré la propriété des communes sur les églises qui - à cette date - servaient à l'exercice du culte. La même loi (art. 13) prévoit que la propriété des « objets mobiliers les garnissant » revient également aux communes. Ces objets font partie intégrante du domaine public de

intégrante du domaine public de la commune et, comme tels, ils sont imprescriptibles et inaliénables. Comme les édifices, ces objets mobiliers sont affectés au culte, à titre gratuit et perpétuel. Ils sont donc mis à disposition exclusive du ministre du culte affectataire.



Conformément à l'article 2 de la loi de 1905 interdisant toute subvention publique à un culte, la commune ne peut acquérir du mobilier ou des objets qui seront affectés au culte. Le mobilier et les objets acquis après 1905 sont la propriété de l'association diocésaine ou de la paroisse, sauf, dans le cas où il s'agit du remplacement, après sinistre (faits de guerre, incendie, mérule...), d'un bien appartenant à la commune.

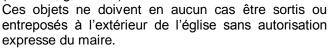
# Comment savoir si un objet appartient ou non à la commune ?

Lors de la mise en œuvre de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, des inventaires ont été faits. Ils sont souvent imprécis et ne permettent pas d'identifier avec certitude les objets désignés. Toutefois, lorsqu'ils ont été conservés, ils restent une indication précieuse. A défaut de documents (factures datées...), il faut se livrer à un examen de la typologie des meubles et objets qui nécessite des connaissances particulières.

### Droits et devoirs de l'affectataire :

L'affectataire doit veiller sur les objets et meubles dont il a reçu l'usage. Il peut déplacer les objets et le

mobilier à l'intérieur de l'éalise en fonction des besoins liturgiques. Dans ce cas, il est recommandé de prendre l'attache de la commission diocésaine d'art sacré. Il peut aussi les enlever à condition de les entreposer dans une dépendance de l'église (sacristie, grenier...).





Pas plus que le maire, l'affectataire n'a pas le droit de les céder, de les échanger ou de les vendre.

# Droits et devoirs du maire, représentant la commune propriétaire :

Le maire a la responsabilité de la conservation du mobilier et du patrimoine de la commune. C'est à la commune qu'incombe la charge des réparations et des

restaurations. C'est la commune qui souscrit un contrat d'assurance dommage pour les dommages pouvant atteindre ses biens et une police de responsabilité civile pour les dommages éventuels qu'ils sont susceptibles de causer.

# Objets mobiliers protégés en tant que monuments historiques :

Le mobilier et les objets dont la conservation est reconnue comme étant d'intérêt général peuvent être protégés en tant que monuments historiques, inscrits ou classés, au même titre que les immeubles (art. L621 et suivants, L622 et suivants du code du patrimoine).

C'est le cas de très nombreux objets et meubles religieux conservés dans nos églises. Cette protection juridique est établie après instruction du dossier par les services compétents du ministère de la Culture et avis de la commission départementale des objets mobiliers. L'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques est alors prononcée par arrêté du préfet du Département. Le classement, lorsqu'il y a lieu, est prononcé par le ministre après avis de la commission nationale des monuments historiques.

La commune propriétaire est responsable de la conservation du monument historique qui lui appartient (art. L622-24 du code du patrimoine).

Les objets classés monuments historiques ne peuvent être modifiés, réparés ou restaurés sans l'autorisation de l'autorité compétente. Concrètement, il est

nécessaire de prendre l'attache du conservateur régional des monuments historiques. Les travaux doivent être confiés à des professionnels qualifiés (art. L622-7 du code du patrimoine).

propriétaire d'objets inscrits à l e supplémentaire l'inventaire des monuments historiques qui a l'intention de réparer ou de restaurer ces objets est tenu d'en faire une déclaration préalable l'autorité administrative: le conservateur départemental des antiquités et objets d'art (CAOA) ou le

conservateur délégué. Les travaux doivent être confiés à des professionnels qualifiés (art. L622-22 du code du Patrimoine).

# **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VENTADOUR**

### **ACCUEIL DE LOISIRS**

Le Bureau de la Communauté de communes a décidé de fermer le site de Darnets de l'Accueil de Loisirs Intercommunal le mercredi matin et de ne l'ouvrir qu'à partir de 13h30.

Cependant l'Accueil de Loisirs de Darnets n'est pas fermé, les enfants continuent à être inscrits pour le mercredi auprès de Mme Isabelle BAUDEMENT. Les parents doivent déposer leur(s) enfants au site d'Egletons où ils peuvent prendre leur repas. Une navette est mise en place pour les emmener sur le site de Darnets à 13h30.

La municipalité de Darnets a mis en place une cantine communale pour les enfants scolarisés à Darnets et à Soudeilles et qui souhaitent être accueillis sur le site de Darnets de l'Accueil de Loisirs pour l'après-midi. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé les nouveaux statuts de la Communauté de Une convention de mise à disposition de personnel a été signée avec la municipalité de Soudeilles pour l'encadrement des enfants des deux communes le mercredi midi.

Il a été décidé avec la Communauté de Communes de Ventadour de revoir les conventions entre la commune et la Communauté de Communes. Mme Isabelle BAUDEMENT a cessé ses activités de cantine et a pris en charge les heures d'activités périéducatives.

Mlle Martine Veilhan assure la surveillance de la cantine aidée par Ludovic Sabeau.

# MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VENTADOUR

Un projet de statuts modifiés, proposé par la Communauté de Communes de Ventadour et adopté en Conseil Communautaire le 30 septembre 2013, portant sur l'ajout de la compétence suivante ; « Schéma de Cohérence Territoriale » ;

la modification de la compétence « Réhabilitation et

entretien des rivières », l'ajout de la compétence «Participation



financière à la construction de nouveaux équipements sportifs et de loisirs, présentant un caractère unique sur le territoire et une diversité de l'origine géographique des usagers ».

# CIRCUIT DE DE RANDONNÉE COMMUNAUTAIRE « LAS VERGNAS », MOUSTIER VENTADOUR ET MISE EN PLACE DE LIAISONS ENTRE SITES TOURISTIQUES.

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine bâti et naturel, la Communauté de Communes de Ventadour poursuit ses efforts en 2013 par la création d'un circuit d'interprétation parcourant le site de « Las Vergnas » à Darnets. Ce circuit sera relié à deux autres sites touristiques majeurs du territoire à savoir le château de Ventadour et le lac d'Egletons via des sentiers pédestres, créant ainsi un réseau de communication entre sites.

Plusieurs produits touristiques pourront ainsi être proposés au départ de Darnets, Moustier Ventadour ou du Lac d'Egletons. A noter que le Lac d'Egletons est un pôle d'hébergement touristique du territoire (Hôtel Ibis, camping, village vacances du lac).

La passerelle du pont Beyne a été posée. Un panneau interdiction aux véhicules motorisés sera posé car dès le lendemain de la pose une moto est passée et a cassé une marche. L'ensemble des circuits sera opérationnel pour le printemps 2014

# CIRCUIT D'INTERPRÉTATION DU SITE DE LAS VERGNAS

Caractéristiques: Départ: Parking de la mairie à Darnets. Difficulté: Facile. Longueur: 3295 m. Durée: 1H00. Dénivelé cumulé positif: 40m. Altitude maxi: 620m. Altitude mini: 580m. Balisage: jaune. Typologie: Goudron: 184 m soit: 6%. Terre: 3111 m soit: 94%. Public: 2740 m soit: 84%. Chemin Rural: 224 m soit: 7%. Privé: 331 m soit: 9%.

Cartographie des travaux et aménagements

Afin de permettre une circulation piétonne en toute sécurité et dans de bonnes conditions, il est prévu l'installation du mobilier suivant : - N°1 : Passerelle de 4m avec 1 main courante pour franchir le ruisseau du Lieuteret en amont direct du pont

- N°2 : Passerelle de 4m avec 1 main courante pour franchir la levade qui irrigue la zone humide.

Afin de franchir la zone humide, il est prévu l'installation d'un caillebotis en bois sur environ 70m qui sera compléter par un platelage sur pilotis sur environ 10m au niveau de la zone la plus humide. Une

élévation d'une dizaine de centimètre par apport au sol est suffisante afin de permettre un franchissement de tout temps.

Descriptif du caillebotis :

- Le caillebotis sera réalisé en bois durable naturellement (chêne, châtaignier, acacia, ...), de préférence non traité. Au vu des contraintes du terrain, l'utilisation d'engins est impossible, le système devra donc être léger et simple d'installation.

Panneaux d'interprétation du circuit

L'interprétation du circuit se fera sous deux formes :

- Des bâtons conteurs seront mis à disposition du public en prêt à l'auberge du presbytère dans le bourg de Darnets. Des bornes disposées tout au long du circuit préviendront les usagers qu'il s'agit d'un point d'écoute.

Au total 10 bornes en bois surmontées d'un numéro seront nécessaires.

- Du mobilier permanent sera également installé sur le site :
- -1 panneau d'accueil présentera une cartographie du site, les habitats rencontrés ainsi que le mobilier d'interprétation installé. Les dimensions envisagées

sont 100 x100 cm.

- 4 tables de lectures seront disposées et permettront un apport d'information sur les thématiques suivantes : la saulaie, la ripisylve et l'aulnaie, la lande seiche, les boisements spontanés en zone humide.

La dimension du panneau sera d'environ 60x40, fixée sur un mobilier en bois rustique afin de garantir son intégration dans le paysage boisé. 2 bornes questions/réponses apporteront un côté ludique. Les thématiques envisagées seront les suivantes :

☐ Les pics (4 espèces) et leur habitat, mœurs...☐ Libellules et demoiselles, description, différence, habitat et moeurs...

Balisage du circuit

Le balisage du circuit sera réalisé de couleur jaune aux normes FFRP.

Un balisage complémentaire sera réalisé par des panneaux en bois.

Descriptifs des panneaux signalétiques complémentaires : Les panneaux seront réalisés en bois brut non traité et sec (châtaignier ou chêne).

# **BOUCLES AUTOUR DU CHÂTEAU DE VENTADOUR**

La création de deux boucles autour du château de Ventadour va permettre de découvrir son environnement (gorge et ruisseau de la vigne, cascades, affleurement rocheux) et son histoire (épave du camion allemand tombé dans la rivière pendant la seconde guerre mondiale)

# Caractéristiques Boucle N°1 : « Epave du camion allemand »

Départ : Parking du Château de Ventadour. Difficulté : moyen. Longueur : 1,9km. Durée : 45 min. Dénivelé cumulé positif : 95m. Altitude maxi : 545m. Altitude mini : 450m. Balisage : jaune. Typologie : Goudron : 891 m soit 48%. Terre : 942 m soit 52%.Public : 66 m soit 4%. Chemin Rural : 25 m soit 2%.Privé : 1742 m soit 94%.

# Caractéristiques Boucle N°2 : « Cascades de la vigne »

Départ : Parking du Château de Ventadour. Difficulté : facile. Longueur : 2,9km. Durée : 1H00. Dénivelé cumulé positif : 53m. Altitude maxi : 563m. Altitude mini : 516m. Balisage : rouge.

Typologie: Goudron: 1503 m soit 52%. Terre: 1377 m soit 48%. Public: 1503 m soit 52%. Chemin Rural: 782 m soit 27%. Privé: 595 m soit 21%.

### Ouverture du sentier

Les travaux d'ouverture consistent à réaliser un sentier continu d'environ 1m de large.

Les travaux nécessiteront d'élaguer les branches basses, couper les arbres en travers du sentier ou menaçant de tomber sur celui-ci. Sur les tronçons en forte pente une sente en déblai/remblai, ou des escaliers rustiques pourront être réalisés au besoin afin de faciliter la progression. Boucle N°1 : les travaux d'ouverture comprennent le déplacement de l'épave du camion allemand (châssis

+benne), sur la berge. Boucle N°2 : Un soin particulier sera apporté à la mise en valeur du belvédère de la cascade. Aménagements de mobiliers de sécurité ou de franchissement Afin de permettre une circulation piétonne en toute sécurité et dans de bonnes conditions, il est prévu l'installation du mobilier suivant :

#### Boucle N°1:

Fourniture et Installation de 3 passerelles rustiques sur le ruisseau de la vigne de longueur respectives : 6m, 4m et 8m Boucle N°2 : Sécurisation du belvédère de la cascade de la vigne et de son accès par la mise en place de rambardes de sécurité.

# Panneau d'information

Un panneau d'information sera installé au départ du circuit à proximité du portail du château. Il permettra de présenter l'historique de la présence de l'épave du camion allemand dans les gorges.

# Balisage du circuit

Le balisage du circuit sera réalisé de couleur jaune aux normes FFRP.

Un balisage complémentaire sera réalisé par des panneaux en bois (Annexe 1)

# Descriptifs des panneaux signalétiques complémentaires :

- Les panneaux seront réalisés en bois brut non traité et sec (châtaignier ou chêne).
- Le poteau sera en châtaignier brut écorcé.

#### INTERCONNEXION DES SITES TOURISTIQUES

Afin de renforcer l'attractivité des différents circuits, et proposer de nouveaux produits touristiques de randonnée à la journée, les boucles seront reliés entre elles via des sentiers de liaison. Ainsi il sera possible de partir au choix d'Egletons (lac du Deiro ou centreville via la voie verte), Darnets (bourg) ou Moustier Ventadour (parking du château de Ventadour)

### Caractéristiques

Départ : Au choix Egletons, Darnets ou Moustier Ventadour. Difficulté : facile. Longueur : 19559m. Balisage : jaune. Typologie : Goudron : 4177 m soit 21%.Terre : 15382 m soit 79%. Public : 5804 m soit 30%. Chemin Rural : 11008 m soit 56%. Privé : 2747 m soit 14%. Egletons / Darnets = 9653 m. Egletons / Moustier Ventadour = 8243 m. Darnets / Moustier Ventadour (via Pont Beyne) = 5946 m. Moustier Ventadour / Darnets (via le chemin des dames) 6394 m.

### Ouverture du sentier

Les travaux d'ouverture consistent à réaliser un sentier continu d'environ 1,5m de large. Les travaux nécessiteront d'élaguer les branches basses, couper les arbres en travers du sentier ou menaçant de tomber sur celui-ci.

# Aménagements de mobiliers de sécurité ou de franchissement :

Afin de permettre une circulation piétonne en toute sécurité et dans de bonnes conditions, il est prévu l'installation du mobilier suivant :

Passerelle N°1 : Traversée du Deiro au niveau de l'ancienne piscine d'Egletons. Les travaux

comprennent la réfection du tablier et des gardes corps sur la passerelle existante..

Passerelle N°2 : Traversée du Deiro au pont Beyne. Suppression de l'ancienne passerelle. Une pile au milieu du lit permet de répartir la portée. Installation d'une passerelle de 10m et 8m avec garde-corps.

Passerelle N°3 : Installation d'une passerelle de 5m en amont du passage à gué.

Passerelle N°4: Installation d'une passerelle de 4m.

# Panneaux de départ

Des panneaux de départ seront installés sur les 3 sites afin de présenter le réseau de sentier. Il présentera la cartographie des circuits et les différents points d'intérêts.

Dimensions du panneau envisagé : 100cm x 100cm

# Balisage du circuit

Le balisage du circuit sera réalisé de couleur jaune aux normes FFRP. Un balisage complémentaire sera réalisé par des panneaux en bois (Annexe 1)

# Descriptifs des panneaux signalétiques complémentaires

- Les panneaux seront réalisés en bois brut non traité et sec (châtaignier ou chêne).
- Les écritures seront pyrogravées ou gravés à la défonceuse.
- Le poteau sera en châtaignier brut écorcé (demi-rond ou rond)

Merci à M.Sylvain Guerin pour toutes ces données.





Mairie de Darnets

**Bulletin Municipal** 

# **MANIFESTATIONS**

# **CONCERTS DE L'ETE 2013 À DARNETZ**

C'est un public multigénérationnel qui est venu assister le mardi 9 juillet au concert du groupe Le Garage Rigaud à Darnetz organisé en partenariat avec Des lendemains qui chantent, la FAL 19 et la Mairie.

140 spectateurs ont pu découvrir un rock sensible et généreux proposé dans le cadre du projet coopératif « C'est ma tournée ».

Une soirée de rencontre festive prolongée par des échanges avec les musiciens. Une belle soirée de

juillet partagée entre grands et petits.

7 jours plus tard, c'est l'église de Darnetz qui accueillait un concert dans le cadre du festival 1000 Sources et Dordogne. « Voyage France Espagne du XVIème siècle à nos jours » à la guitare, la flûte et la harpe était proposé à une assistance conquise.

Jeudi 18 juillet, toujours à l'église ce sont les enfants des ALSH de la Communauté de Communes qui ont assisté à un concert, toujours dans le cadre du festival 1000 Sources et Dordogne.



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES PARENTS D'ÉLEVES DARNETZ-SOUDEILLES (AIPEDS)

FEU DE SAINT JEAN: 21 JUIN 202013 DARNETZ

Bien que le temps nous ait fait penser à la minovembre, c'est bien pour fêter la fin de l'année scolaire pour les élèves des écoles du RPI Darnetz-Soudeilles et l'arrivée de "l'été", que les enseignants et l'Association Intercommunale des Parents d'Elèves de Darnetz-Soudeilles organisaient le 21 juin, pour la première fois en commun, la fête de l'école et son traditionnel repas et feu de Saint Jean.

Dès 17h00, les enfants ont proposé des chansons aux parents et grands-parents venus nombreux.

Ensuite, la cour de l'école s'est transformée en une zone de jeux divers et variés où les enfants ont pu s'amuser.

La soirée s'est poursuivie avec plus de cent personnes, dans la salle des fêtes, pour un repas autour de grillades et de salades concoctées par les parents.

En clôture de la soirée, joyeusement petits et grands ont sauté le feu.



#### REPAS AUTOMNAL 19 octobre 2013 à Darnetz

Le samedi 19 octobre, on organisait notre cinquième repas automnal dans la salle polyvalente. La matinée a commencé avec préparation de la la traditionnelle soupe aux potirons et la mise en place de la salle. L'après-midi, les parents s'organisaient continuer pour la préparation du repas (boudins noirs aux pommes) du soir. 130 personnes



ont répondu l'invitation des parents et ont apprécié ce repas de saison.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la réussite de cette soirée en la préparant, en nous prêtant du matériel ou encore en y participant même sans pouvoir venir. Cette soirée a encore montré l'intérêt des habitants de nos villages pour leurs écoles rurales.

# POULE AU GIBIER 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2013 A SOUDEILLES

Ce 1er décembre, ce sont 150 personnes qui ont répondu à l'invitation de la traditionnelle poule au gibier de l'Association Intercommunale des Parents d'Elèves de C'est Darnetz-Soudeilles. dans une bonne ambiance que les lots se sont répartis. d'Elèves Les parents tiennent remercier chaleureusement tous les habitants des communes de Darnetz et Soudeilles ainsi que les commerçants d'Egletons et



des alentours pour leurs lots et participation. Les bénéfices de ces soirées servent à financer les activités scolaires prévues cette année: piscine, sortie JMF et le matériel dont les enseignants ont besoin mais aussi le voyage scolaire des élèves du cycle 3 de Darnetz à Chamonix du 6 au 14 prochain. L'AIPEDS ianvier participé à hauteur de 50% à l'achat d'un four pour la cantine de

l'école de Darnetz.

# **DATES POUR 2014**

La prochaine manifestation que nous organiserons sera le spectacle-fête de l'école et le repas-feu St Jean en réalisant une soirée qui pourrait avoir lieu le vendredi 20 juin. On renouvellera le repas automnal en octobre, certainement le samedi des vacances de la

Toussaint et bien entendu à Soudeilles le 1er dimanche de décembre soit le 7 décembre nous organiserons notre poule au gibier. Les dates sont à confirmer. Nous vous tiendrons bien entendu au courant de nos diverses manifestations.

# FORME BIEN ÊTRE ET SANTÉ

L'Association FORME BIEN ETRE ET SANTE a repris son activité en septembre 2013. Elle compte à ce jour 21 adhérents.

Lors de l'assemblée générale, il a été décidé de maintenir la cotisation annuelle au même tarif que la saison dernière, soit 80.00€.

Les cours ont lieu tous les mercredis de 19h00 à 20h00, et sont assurés par Isabelle CHLEBOWSKI.

Toutes les personnes désireuses de pratiquer une activité sportive dans la bonne humeur sont invitées à nous rejoindre.

Le bureau



# LA FÊTE DU 15 AOUT 2014 DEJÀ DANS LES TÊTES

L'ensemble des associations de la commune s'est réuni autour du pot de l'amitié pour dresser le bilan et préparer la prochaine édition de la Fête du 15 Août.

L'occasion aussi de saluer l'investissement des bénévoles qui ont fortement participé au bon déroulement de cette manifestation. Comme le veut la

tradition, un chèque a été remis à chaque association.

Il faut dire que depuis plus de dix ans, l'ensemble des associations de la commune et la mairie s'associent pour offrir une grande journée festive le 15 août.



Cette année encore ce rendezvous a été une réussite. Une trentaine d'exposants étaient présents pour le vide grenier. A 12h30 le buffet affichait complet avec plus de 150 personnes qui avaient fait le déplacement pour déguster le jambon cuit à la broche et au feu de bois, accompagné du traditionnel pain cuit, pour l'occasion, dans le four

à pain de la commune. Une tâche qui avait été confiée aux différents experts de la commune. Tous sont désormais tournés vers la prochaine édition.

#### LA DARNETZIENNE



Le 30 juin et le1er juillet : sortie au Puy en Velay, le premier jour visite du Rocher de la Vierge, de la chapelle Saint Michel d'Aiguilhe, de la cathédrale Notre Dame. Le deuxième jour départ pour les sources de la Loire : visite du village de Moudeyre et ses magnifiques chaumières ,et la ferme des frères Peyrel (tout était en l'état depuis les années 1950) , repas du terroir en altitude aux Estables ,puis le Mont Gerbier de Jonc. Un week-end très apprécié.

Le 19 septembre : visite du Château Auzers, repas copieux et convivial puis digestion dans le train de la Gentiane Express (trajet Riom Lugarde). Très beau succès pour cette journée avec 42 participants.

Le 22 septembre : Thé dansant avec Bernard Rual manque de participants, où sont passés les danseurs de Darnets ?

Le 7 décembre : comme chaque année nous nous sommes retrouvés pour le traditionnel Repas de Noel préparé cette année par l'auberge des Messagers à Egletons, encore une bonne journée.

# Pour 2014 :

L'assemblée générale aura lieu le 15 janvier à 14h30 à la salle polyvalente suivi de la dégustation de la galette des rois. Toutes les personnes intéressées sont invitées à nous rejoindre.

Nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année. *Michel Vernet*.



#### DATES DES VŒUX DU MAIRE ET DU REPAS DES ANCIENS.

Vœux du maire le vendredi 10 janvier à 19h. La date se situant en période préélectorale, le maire ne prononcera aucun discours. Vous pourrez bien entendu poser toutes les questions que vous souhaitez.

Repas des anciens le samedi 25 janvier midi.

LES PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, LE MAIRE, VOUS PRÉSENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2014

#### INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE DU CANTON DE MEYMAC

Suite à une restructuration de l'ADMR, la convention entre l'Association locale ADMR et l'ICA, mettant à disposition le personnel de l'Instance, doit être dénoncée. Une responsable de secteur, Meymac-Bugeat, Mme GUILLAUMIN, a été nommée. L'Instance conserve son rôle prioritaire qui est la coordination et l'animation, à savoir :

- **Information, orientation et conseils** auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et de leur famille.
- Aide administrative (dossier ADPA, PCH, demande de carte d'invalidité, amélioration de l'habitat, ...)
- Présentation du service de téléassistance et démonstration de son fonctionnement.
- Mise en relation avec des prestataires de services d'aide à domicile (ADAPAC, ADMR, RESU, Lattitude Services).
- Portage de repas à domicile.
- Mise à disposition de documentations, dépliants...
- **Mise en place d'ateliers d'animation et de prévention** (Informatique, Mémoire, Arts Plastiques, Nutrition Santé Sénior ou autres demandes).

Depuis 2010, l'ICA a mis en place le **Réseau Bavard' Âge, e**n liaison avec la MSA, le Conseil Général, et la CARSAT.

Des visites de convivialité sont organisées auprès des personnes « isolées » par des bénévoles. **Nous recherchons des bénévoles sur tout le canton**. Renseignements : ICA Meymac, Tel 05 55 95 28 57 ou 05 55 46 19 94



# **SEANCES D'ART THERAPIE:**

Utilisée dans le champ du soin et de l'accompagnement, l'Art thérapie est une méthode qui consiste à créer les conditions favorables à l'expression et au dépassement des difficultés personnelles par le biais d'une stimulation des capacités créatrices.

L'art-thérapie est indiquée dans les cas suivants :

- Difficultés de s'exprimer verbalement
- Difficultés de l'existence (deuil, maladie, vieillissement...)
- Tristesse, dépression, manque de confiance en soi, abus, traumatismes...

Encadrées par Sylvie Mercier, art thérapeute, des séances sont proposées le jeudi matin de 10 h 30 à 11 h 30 à la médiathèque d'Ussel.

Inscription: Instance de Coordination de l'Autonomie d'Ussel. Tél: 05 55 72 51 29

# Commune de DARNETS

# Département de la Corrèze Région Limousin

# « PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

en cas de danger ou d'alerte

- 1. Abritez-vous
- 2. Ecoutez la radio : Station France Bleu Limousin
- 3. Respectez les consignes

N'allez chercher vos enfants à l'école que si l'on vous le demande.

# **NUMÉROS UTILES**

**Pompiers**: 18 ou 112 depuis un portable **SAMU**: 15 ou 112 depuis un portable **Gendarmerie:** 05 55 93 01 17

# Pour en savoir plus:

Mairie de Darnets Tél: 05 55 39 09 91

Courriel de la commune : mairiededarnets@wanadoo.fr

# 2 0 1 3 Document c o n s e r v e r

Document d'Information Communal sur les Risques

La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

En parallèle à l'élaboration de ce document d'information, la commune a réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Compte tenu de sa situation géographique, notre commune est exposée à 1 risque naturel, l'activité humaine en impliquant 2 autres.

Je vous invite, à lire attentivement ce document, et surtout à le conserver.

Par ailleurs, vous pouvez venir consulter à la Mairie l'intégralité de ce document.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le maire

# Cadre législatif

-L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose Les différents types de risques auxquels chacun de nous le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. -Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

# Qu'est ce qu'un risque

peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en grandes familles:

- -les risques naturels : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,
- les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.
- les risques sanitaires : Pandémie, pollution de l'eau, alimentation



Les risques sanitaires sont ceux susceptibles d'affecter la santé de la population du fait d'agents infectieux : virus, bactéries, parasites.

Nous sommes exposés à :

- La pandémie grippale : une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue, à l'échelle de plusieurs continents ou du monde entier, d'un nouveau sous-type de virus.
- Intoxication alimentaire à la cantine scolaire.

# Les actions de la commune :

- Activer, le cas échéant, le poste de commandement communal et jouer un rôle prépondérant dans le dispositif global piloté par la préfecture.
- Informer la population.

# ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES IMPORTANTS

Si les coups de vent violent et les tempêtes sont les phénomènes météorologiques les plus fréquents, la commune est aussi exposée à des épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes.

Météo France diffuse sur son site www.meteo.fr (en direction des autorités et du grand public) des cartes de vigilance, complétées par des bulletins de suivi en niveau orange et rouge. Ces cartes sont relayées par l'ensemble des médias et le site Internet de la Ville :

# Les actions de la commune :

- Suivre l'évolution de la situation au fil des bulletins de Météo France.
- Informer la population.
- Activer, le cas échéant, le poste de commandement communal, et mettre en œuvre les plans spécifiques.

Lors d'un épisode de canicule, évitez les sorties et les activités physiques, buvez régulièrement de l'eau.

# LES RISQUES TRANSPORT

Le risque Transport de Matières Dangereuses est consécutif à un accident qui se produit par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisations, libérant un volume X de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement :

- Une explosion avec des risques traumatiques causés par l'onde de choc.
- Un incendie avec des risques de brûlures et d'asphyxie.
- Une dispersion dans l'air, dans l'eau, dans le sol avec des risques d'intoxication.

# Les actions de la commune :

- Informer la population.- Activer, le cas échéant, le poste de commandement communal.

Pour tous types de risques la commune travaille en étroite collaboration avec la Préfecture, la Gendarmerie et les Pompiers, des plans prévoyant l'organisation des secours (Plan ORSEC, Plan Rouge) ont été approuvés par le Préfet. Ils sont déclenchés lorsque le phénomène dépasse l'échelle de la commune.